

Dysfonctionnements lors de l'épreuve E3C HG 20 janvier au lycée René Cassin

Des dysfonctionnements ont été relevés lors de la tenue perturbée de l'épreuve d'histoire-géographie dite E3C ce lundi 20 janvier 2020. En voici une liste provisoire :

L'épreuve, perturbée, a commencé en retard (près d'une demi-heure), ce qui a accru le stress des élèves, déjà important en fonction des incertitudes et des tensions survenues en amont de l'épreuve et au commencement de l'épreuve.

Une manifestation d'élèves à l'extérieur du restaurant scolaire, vitré, a duré pendant une moitié de l'épreuve environ, avec du mouvement, du bruit, empêchant la tenue de l'épreuve dans une ambiance de sérénité minimale.

L'installation des élèves dans le restaurant scolaire, sur des tables inadaptées, avec élèves serrés côte-à-côte, sans la distance nécessaire entre eux, favorisait les tentatives de fraude.

Les élèves ont semble-t-il conservé leur téléphone mobile, contrairement aux règles concernant la tenue de toute évaluation, à fortiori lors d'une épreuve comptant pour le bac.

Le nombre de personnes exerçant la surveillance était faible, 4 seulement dans la vaste salle du restaurant scolaire, ce qui est insuffisant pour déjouer les tentatives de fraudes.

Des témoignages concordants font état d'élèves en épreuve utilisant leur manuel scolaire ou leur téléphone mobile pendant celle-ci, visibles depuis l'extérieur (salle vitrée) mais à l'insu des personnes chargées de la surveillance.

Des élèves ont été filmés pendant les épreuves par certaines personnes les surveillant. Dans quel but ? Les intimider ? S'en servir contre eux ? Cela semble en contradiction avec le droit à l'image, particulièrement concernant des mineurs. Quel statut juridique pour ces images ? Que vont-elles devenir ? En tout cas, cela évoque tristement la société de surveillance qui fait peur à tous les citoyens attachés aux libertés démocratiques.

L'alarme était coupée pendant l'épreuve, ce qui est contraire aux règles de sécurité ; les portes des salles d'examen étaient fermées à clé, ce qui est aussi contraire aux règles de sécurité.

Il semble qu'à plusieurs points de vue, les conditions nécessaires à la tenue de l'épreuve dans des conditions normales de sérénité, de respect, de sécurité et de lutte contre les tentatives de fraude n'étaient pas réunies, ce qui amène à la nécessité d'une annulation ou d'un report de l'épreuve, sauf à considérer que ces conditions sont désormais admises comme normales pour toutes les épreuves à venir. Si malgré tout, cette annulation n'était pas prononcée, la crédibilité déjà fragile des évaluations et examens à l'intérieur de l'établissement serait réduite à peu de choses.

Par ailleurs, d'autres dysfonctionnements se sont produits dans l'intervention de personnes non accréditées dans l'enceinte de l'établissement. Mme la maire de Montfort-Sur-Meu est intervenue à plusieurs reprises dans l'établissement, donnant des ordres aux élèves. Elle a notamment enjoint à des élèves de terminale ayant cours de quitter l'établissement. A quel titre et au nom de quelle légitimité intervenant-elle en position d'autorité dans l'établissement ? La police municipale avait-elle aussi quelque chose à y faire ? Il conviendrait que toutes ces personnes n'interviennent pas à

l'intérieur du lycée, lorsque les personnels exerçant leur droit de grève et les parents les soutenant dans leur action ont, eux, respecté cette règle.

Trois parents d'élèves, en tout et pour tout, dont le moins qu'on puisse dire est que l'attitude manquait de dignité (violente prise à partie de personnels grévistes par des propos parfois grossiers ou injurieux) ont suivi Mme la maire dans l'établissement, ce qui ne semble pas conforme aux règles concernant l'accès de l'établissement aux personnes extérieures non habilitées.